

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **dix-neuvième jour de novembre 2001 à 19h08** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale est tenue conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil municipal étant présents et tous ayant renoncé par écrit à l'avis de convocation.

01-11-384

Financement par billets des règlements nos 2000-2, 2000-14 et 2001-24

Il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Nationale* pour son emprunt au montant de 613 700 \$ par billets en vertu des règlements numéros 2000-2, 2000-14 et 2001-24, au pair ou au prix de 98.0 échéant en série 5 ans comme suit :

48 300 \$	2,5%	27 novembre 2002
50 700 \$	3,1 %	27 novembre 2003
53 400 \$	3,9 %	27 novembre 2004
56 200 \$	4,5 %	27 novembre 2005
405 100 \$	4,8 %	27 novembre 2006

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

01-11-385

Modifications des règlement nos 2000-2, 2000-14 et 2001-24

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par billets un montant de 613 700 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montant indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2000-2	209 500 \$
2000-14	136 000 \$
2001-24	268 200 \$

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire, et le greffier ou la trésorière;

QUE les billets seront datés du 27 novembre 2001;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	48 300 \$	
2.	50 700 \$	
3.	53 400 \$	
4.	56 200 \$	
5.	59 100 \$	
Après 5 ans	346 000 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 27 novembre 2001, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2000-2, 2000-14 et 2001-24 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

01-11-386

Achat de luminaires

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions préparé et déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture de onze (11) luminaires doubles et des accessoires afférents à Lumen de Victoriaville au coût total de 32 472.02 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

01-11-387

Reconnaissance d'ancienneté

ATTENDU QUE Madame Pauline Dubois a été à l'emploi de la Ville de Princeville et/ou de la Régie des Loisirs de façon continue depuis 1985;

ATTENDU QUE suite au regroupement des municipalités de la Ville et de la Paroisse de Princeville, les employés de la Régie des Loisirs ont été intégrés avec leur ancienneté au sein de la nouvelle Ville;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de reconnaître à Madame Pauline Dubois, la date de 18 février 1985 comme date d'embauche, et ce, à partir de ce jour;

QUE les avantages liés aux vacances soient à partir de la période de référence majorés commençant le 1^{er} mai 2002;

QU'une lettre d'entente annexée à la convention collective en vigueur soit rédigée à cet effet et que le Maire et le greffier soient autorisés à la signer.

ADOPTÉE

01-11-388

Achat d'une gratte réversible

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'une gratte réversible pour le camion de déneigement auprès de Tenco au coût de 8 350 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

01-11-389

Demande de Madame Robitaille

ATTENDU la demande de soutien financier de Madame Nicole Robitaille à l'effet de lui permettre d'effectuer un voyage en France sur le développement durable;

ATTENDU l'impossibilité de la Ville de subventionner des individus ou des initiatives privées;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ne pas apporter de soutien financier à Madame Robitaille.

ADOPTÉE

01-11-390

Servitude Hydro-Québec

ATTENDU la planification par Hydro-Québec de desservir les futures propriétés en électricité sur la rue St-Jacques ouest (lot 14A-Ptie) par une servitude sur les lots nous appartenant;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le Maire et le greffier à signer les servitudes requises telles que montrées sur leur plan no 6633/5/61190404/N.

ADOPTÉE

01-11-391

Levée

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Greffier

Laurent Carignan, maire
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière